



Rapport de la présidente-directrice générale par intérim

Volume 2, n° 4

16 juin 2010

Sommaire

- Rapport de la présidente directrice générale par intérim
- Projet de loi n° 106 : Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux
- Nomination des officiers du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
- Nomination des membres du conseil d'administration au comité de vérification
- Avis du Forum de la population en relation avec le développement des communautés et lutte à la pauvreté et l'exclusion
- Modification au Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidences pour personnes âgées à faire suivre au ministère de la Santé et des Services sociaux

Annnonce de l'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique à l'hôpital du CSSS de la région de Thetford

Le 14 juin 2010, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Yves Bolduc, et le ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, M. Laurent Lessard, ont annoncé que le centre hospitalier de Thetford Mines disposera sous peu d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique. Troisième à être installé dans la région après ceux de Lévis et de Saint-Georges, cet appareil permettra d'améliorer l'accessibilité à l'ensemble de la population de Chaudière-Appalaches.

Annnonce de la formation du groupe de médecine de famille des Abénakis

Ce même 14 juin 2010, au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, le député de Beauce-Nord et ministre du Revenu, M. Robert Dutil, a annoncé l'accréditation du groupe de médecine de famille (GMF) des Abénakis. Avec ses deux points de service situés à Saint-Prospier et à Saint-Georges, cette nouvelle organisation clinique offre à la population des territoires de Beauce-Sartigan et des Etchemins un accès renforcé aux services médicaux de première ligne.

Gala des Prix d'excellence de Chaudière-Appalaches

Le 10 juin 2010, l'Agence a tenu, dans ses locaux, la troisième édition du Gala des prix d'excellence des services de santé et des services sociaux et communautaires. Sous le thème *L'interdisciplinarité : un regard extérieur sur nos propres idées*, ce gala a permis de mettre en valeur des initiatives prometteuses et des projets visant l'amélioration de la qualité et la reconnaissance des équipes œuvrant dans les différents organismes et établissements de la région. Parmi les 20 projets qui y ont été présentés, 5 se sont mérité un prix et un laissez-passer pour les Prix d'excellence du ministère de la Santé et des Services sociaux. Par ailleurs, dans la nouvelle catégorie instaurée par l'Agence en 2009 et ayant pour titre *Mention initiative prometteuse*, trois candidatures ont été retenues parmi les dix reçues. Enfin, un prix du public a été décerné par les invités de la soirée.

Merci et félicitations à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la mise en œuvre de ces projets et initiatives régionales et à toutes celles qui ont fait de cette soirée une véritable réussite.



Projet de loi n° 106 : Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux

Le projet de loi n° 106 a pour objet de reporter de 2010 à 2011 les élections, les désignations et les cooptations de l'ensemble des membres des conseils d'administration des établissements publics visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2). En conséquence, le mandat des administrateurs en place est prolongé d'un an. Ce projet de loi définit également la façon de combler les vacances pouvant survenir durant cette période de prolongation.

Nomination des officiers du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Sur proposition dûment appuyée, les membres ont procédé à la reconduction en bloc des officiers de l'actuel conseil d'administration. M. Jean-Guy Desrosiers poursuit son mandat à titre de président alors que M^{me} Nancy Allaire continuera d'assumer la fonction de vice-présidence tandis que M^{me} Dyane Benoît est nommée secrétaire.

Nomination des membres du conseil d'administration au comité de vérification

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant la composition, le fonctionnement et les pouvoirs du comité de vérification, D^r Normand Drolet, M. Benoît Langevin et M. François Dornier ont été nommés à titre de membres du comité de vérification.

Avis du Forum de la population en relation avec le développement des communautés et de lutte à la pauvreté et l'exclusion

À sa séance du 5 mai 2010, les résultats de l'analyse du développement des communautés et de lutte à la pauvreté et l'exclusion réalisée par la Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE) de l'Agence ont été présentés aux membres du Forum de la population. En suivi de cette présentation, le Forum de la population a souhaité soumettre un avis au conseil d'administration quant aux priorités à retenir. Sur proposition adoptée à l'unanimité le 5 mai, les membres du Forum de la population recommandent que la planification stratégique et financière de l'Agence et des établissements tiennent compte des particularités des communautés afin d'établir leurs priorités d'intervention et d'investissement. À cette fin, sous recommandation du Forum de la population, le conseil d'administration a résolu de privilégier, par ordre d'importance, les cinq priorités suivantes :

1. Le logement social;
2. La sécurité alimentaire;
3. Le transport collectif;
4. Les services intégrés en périnatalité et petite enfance;
5. L'accès aux loisirs.

- Politique régionale de gestion des aides techniques au soutien d'aide à domicile (SAD)
- Projet d'organisation régional des services de laboratoire de biologie médicale dans la région de la Chaudière-Appalaches
- Appui aux mesures réclamées par la Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP)
- Allocation budgétaire pour le soutien au partenariat en lien avec les plans d'action régionaux (PAR) et locaux (PAL) de santé publique
- Allocation budgétaire 2010-2011 pour le développement du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux
- Allocation budgétaire relative aux priorités régionales 2010-2011
- Élections 2010 :
 - Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée
 - Département régional de médecine générale
 - Comité régional sur les services pharmaceutiques



Modification du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées

Le comité de vigilance et de la qualité des services a soumis au conseil d'administration, sept recommandations visant à bonifier le Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées. Sur proposition dûment formulée et appuyée, le conseil d'administration a résolu de faire suivre ces recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Politique régionale de gestion des aides techniques au soutien d'aide à domicile (SAD)

La politique ministérielle de soutien à domicile, publiée en février 2003, identifie les aides techniques comme faisant partie intégrante du panier de services de base que chaque CSSS doit rendre accessible à sa clientèle, au même titre que si elle était hébergée ou hospitalisée. Considérant que chaque CSSS de la région disposait de sa propre politique de gestion des aides techniques au soutien à domicile, un comité de travail, composé de représentants des cinq CSSS, a élaboré une politique régionale visant à rendre accessibles les aides techniques dont la clientèle a besoin pour favoriser son maintien à domicile, et ce, de façon sécuritaire et harmonisée.

Le conseil d'administration a adopté la Politique régionale de gestion des aides techniques au soutien à domicile.

Projet d'organisation régional des services de laboratoire de biologie médicale

Les orientations ministérielles en matière d'organisation des services de laboratoire de biologie médicale exigent que l'Agence se dote d'un plan d'organisation régional afin d'en optimiser le fonctionnement et d'assurer la qualité des services offerts. À la demande de l'Agence, les centres hospitaliers de la région ont procédé à une évaluation de la situation régionale en regard de l'optimisation des laboratoires et du potentiel d'amélioration découlant des orientations ministérielles. Cette évaluation a fait ressortir que tous les laboratoires de biologie médicale des établissements de la région souffriront d'un manque d'effectifs spécialisés au cours des cinq prochaines années et que les équipements, peu utilisés en raison du faible débit seront coûteux à remplacer. Il appert que le plan d'organisation régional élaboré par l'Agence en vue d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières et de hiérarchiser les services, générera des économies significatives pouvant être réinvesties dans l'amélioration de l'offre de service en première ligne et en services spécialisés des établissements.

Le conseil d'administration a approuvé le plan d'organisation régional des services de laboratoire de biologie médicale dans la région de la Chaudière-Appalaches et a donné à l'Agence le mandat d'élaborer un plan de déploiement, lequel comprend la liste des travaux à réaliser et des mesures à mettre en œuvre pour assurer le soutien à son actualisation.

Appui aux mesures réclamées par la Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP)

Fondée en 2006, la Coalition québécoise sur la problématique du poids (CQPP) a le mandat de susciter les appuis nécessaires pour contribuer à la modification des environnements afin de les rendre favorables à une saine alimentation, à la pratique régulière d'activités physiques ainsi qu'à une perception réaliste de ce qu'est un poids santé, un corps et un esprit sain. La CQPP est une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec. Le conseil d'administration a adopté la recommandation visant à soutenir l'appui demandé par la CQPP face à ses revendications du Manifeste pour un Québec libre de problèmes de poids. En appuyant le manifeste de la CQPP, l'Agence adhère à la Coalition, reçoit régulièrement de l'information sur les derniers développements législatifs et est invitée à participer, sur une base volontaire, à des campagnes ponctuelles.



Allocation budgétaire pour le soutien au partenariat en lien avec les plans d'action régionaux (PAR) et locaux (PAL) de santé publique

Le conseil d'administration a approuvé la répartition de l'allocation entre les centres de santé et de services sociaux de la région en vue de soutenir des projets de partenariat en prévention et en promotion de la santé à toutes les clientèles. Cette répartition a été établie selon les priorités convenues localement avec les différents partenaires concernés. La répartition du budget global de 641 300 \$, établie pour l'année 2010-2011, sera reconduite pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

CSSS du Grand Littoral	281 100 \$
CSSS des Etchemins	43 700 \$
CSSS de Beauce	121 700 \$
CSSS de Montmagny-L'Islet	111 200 \$
CSSS de la région de Thetford	83 600 \$

Allocation budgétaire 2010-2011 pour le développement du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux

L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches doit procéder annuellement à l'attribution d'une enveloppe budgétaire dédiée au développement des connaissances du personnel d'encadrement du réseau (hors cadres; cadres supérieurs; cadres intermédiaires; cadres en stabilité d'emploi). Le budget régional 2010-2011 reçu du Ministère s'élève à 412 800 \$. Par contre, conformément à l'orientation prise par les agences d'appliquer la réduction des dépenses de 25% sur les budgets de formation, le comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) a proposé d'utiliser 10% de la somme totale pour l'organisation d'activités régionales de formation, tel qu'il est prévu dans la politique nationale. Cette orientation fait en sorte que le budget total à répartir entre les établissements s'établit à 278 640 \$. Le conseil d'administration a adopté la répartition de cette somme entre les établissements, au prorata du nombre de cadres par établissement.

Allocation budgétaire relative aux priorités régionales 2010-2011

En suivi de la demande qui lui a été adressée à la séance du 25 mai 2010 par les membres du conseil d'administration, le comité de direction a soumis une proposition de ventilation du budget résiduel de 1 600 000 \$ dédié aux priorités régionales. Le conseil d'administration a approuvé la répartition de ces crédits pour les priorités régionales 2010-2011.

Élections 2010

En suivi des élections ayant eu cours en 2010, la liste des nouveaux membres des instances de concertation suivantes a été déposée aux membres du conseil d'administration :

- Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée
- Département régional de médecine générale
- Comité régional sur les services pharmaceutiques

**La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra :
Le 22 septembre 2010 à 19 h à l'Agence.**

Ce bulletin d'information est disponible sur le site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches à : www.agencesss12.gouv.qc.ca sous la rubrique conseil d'administration. Vous pouvez également demander à ce que votre nom fasse partie de notre liste d'envoi pour recevoir l'Info-CA à chaque parution. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Service des communications au : 418 386-3553.

Pour information : Service des communications au 418 386-3553

Coordonnées de l'Agence :
363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2
Téléphone : 418 386-3363